

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1019

présenté par
M. Le Déaut, Mme Fioraso
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« démonstrateurs »,

insérer les mots :

« et les pilotes industriels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement correspond à une recommandation du COMOP Recherche qui associe ces deux mots pour qu'il n'y ait pas d'exclusion signalant toutefois, qu'ils doivent être de taille significative.